



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2019

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Messieurs BISSON, ALLIOUX, Madame DRAN-DUCLAU, Monsieur FLAHAUT, Madame LENGARD, Monsieur NIANE, Madame HULIN, Messieurs BOYER, BIANCHI, Madame VESSAH, Monsieur LEON, Madame LITWINSKI, Messieurs GOUET-YEM, NIATI, VEY, LAUBERTHE, Mesdames BAZZONI, HABERT, Messieurs DEL, CAMPEIS, Madame BONTE, Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Messieurs LIENARD, EGIDO, DURIEUX.

PROCURATIONS : Madame THOBOR pour Madame LENGARD, Monsieur MOREAU pour Madame HABERT, Madame MBAMA NGANKOUA pour Monsieur NIATI, Madame RHOUN pour Madame HULIN, Madame MATHUS pour Monsieur BISSON, Madame BORDERIES pour Monsieur BORDERIES.

ABSENTE : Madame AGBO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

En préalable, Michel Bisson évoque le grand débat national engagé par le Gouvernement et indique que la ville de Lieusaint va donner la parole lors de deux temps de rencontre et d'écoute qui auront lieu le samedi 9 février de 9 h 30 à 13 heures et le mercredi 13 février à partir de 19 heures en salle du Conseil Municipal, en présence des élus mais également d'animateurs indépendants chargés pour ces derniers d'accompagner la prise de parole.

Jean-Marie Borderies demande si l'intervention de ces personnes se fera à titre gratuit, craint que le débat soit orienté et s'étonne que la problématique de la santé n'apparaisse pas dans les thématiques à aborder, voire même dans les revendications des gilets jaunes.

En réponse, Michel Bisson explique que l'agglomération va prendre en charge la prestation des intervenants, et qu'au travers des thématiques relatives aux impôts et à l'action publique, la question de la santé pourra être abordée.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 45

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018.

Jean-Marie Borderies intervient pour indiquer que suite à sa demande concernant les bilans et comptes de résultats du théâtre de la Mezzanine, il a bien été destinataire des documents attendus par l'Adjointe aux finances qu'il remercie.

- **PREND ACTE**, des décisions prises par le maire conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Convention avec l'association « génération numérique » Jean-Marie Borderies trouve anormal qu'une prestation ciblant des collégiens soit financée par la commune. On mélange tout dit-il, la compétence collège relève du Département et non de la commune.

Il est important que la commune se positionne sur les risques avérés liés aux réseaux sociaux dont les jeunes sont les premières cibles répond Michel Bisson.

José Egido revient sur les contrats pour l'hébergement de logiciels et appelle à la vigilance pour s'assurer d'une bonne restitution des données en fin de contrat ou en cas de défaillance de la société, aux fins d'éviter la perte de données qu'il dit très fréquente.

- **DECIDE** à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame BORDERIES, Monsieur EGIDO), **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2019 dont les balances se présentent comme suit : (délibération n° 2019-01)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 520 000 €	19 520 000 €
Investissement	3 980 000 €	3 980 000 €
TOTAUX	23 500 000 €	23 500 000 €

José Egido évoque une présentation de qualité et formule deux observations :

Sur le fonctionnement, il regrette une nouvelle fois un soutien insuffisant en faveur du monde associatif, seulement 1 % du budget, c'est trop peu dit-il.

Par ailleurs, la délibération en faisant apparaître une progression de 2 % de la fiscalité locale n'est pas claire poursuit-il puisque par une autre délibération, il n'est pas proposé d'augmentation de la fiscalité.

Muriel Dran-Duclau explique que cette indication, qui d'ailleurs n'est portée que dans la note explicative remise aux élus et non dans la délibération, concerne uniquement les produits supplémentaires qui seront générés par l'augmentation des bases fiscales.

José Egido conclut son intervention en disant qu'à un moment donné ou à un autre, il faudra se poser la question de la baisse de la fiscalité pour rentrer dans un circuit plus vertueux qui suppose d'agir sur les dépenses publiques.

Jean-Marie Borderies trouve également ce budget de qualité : le recours à l'emprunt est raisonnable, les charges sont maîtrisées ; il se dit satisfait de l'approche plus analytique.

Il s'agit effectivement d'un budget transparent, maîtrisé qui dégage des capacités d'investissement importantes pour la commune avec un endettement extrêmement faible et des dépenses contenues, car systématiquement interrogées, confirme Michel Bisson.

S'agissant des associations, le soutien de la commune au secteur associatif recouvre bien d'autres formes que l'aide financière qui apparaît sur la présentation budgétaire précise-t-il ;

Par ailleurs, la baisse des impôts ne peut se résumer qu'à cette simple formule poursuit Michel Bisson, encore faut-il s'assurer qu'elle peut se mettre en œuvre. D'une part, aux dires des nouveaux habitants, notre fiscalité reste par rapport aux autres communes, basse, d'autre part la seule taxe sur laquelle on peut agir reste le foncier bâti qui concerne principalement les entreprises et non les ménages. S'agissant de la fiscalité des entreprises, il détaille les types d'entreprises présentes sur Lieusaint et explique les raisons pour lesquelles une baisse ne serait pas appropriée.

Jean-Marie Borderies souhaite revenir sur l'intercommunalité et les bénéfices que la commune tire de cette nouvelle organisation territoriale. Est-on capable aujourd'hui de chiffrer les économies réalisées ? Quel bilan de ces intercommunalités demande-t-il ? A vouloir être trop grand, trop gros on s'alourdit et les charges de fonctionnement augmentent déplore-t-il en illustrant ses propos par l'exemple des médiathèques qui vont se voir renforcées de moyens humains.

On ne peut pas résumer l'enjeu intercommunal à cela rétorque Michel Bisson et occulter toute la dynamique économique, culturelle ou encore sociale et sportive que génère la force intercommunale. Par exemple, la formation supérieure, portée par l'agglomération, se développe et profite à notre jeunesse.

Jean-Marie Borderies renchérit en regrettant que cette volonté de vouloir tout ramener sur le territoire intercommunal n'appauvrisse les territoires alentours en générant une désertification des territoires et la montée des votes extrêmes.

Michel Bisson explique, qu'au contraire, les villes nouvelles ont pour objectif de concentrer des fonctions de centralités et ainsi éviter l'étalement urbain en Seine-et-Marne comme en Essonne. Il regrette que depuis la naissance des villes nouvelles, il n'y ait plus de politiques d'aménagement digne de ce nom en Ile-de-France portées par l'Etat ou la Région.

- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 5 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BYWALSKA, Monsieur LIENARD, Madame BORDERIES, Monsieur EGIDO),** la reconduction, pour l'année 2019, des taux de fiscalité directe locale comme suit : (délibération n° 2019-02)

✓	Taxe d'habitation	:	18,81 %
✓	Taxe foncière bâtie	:	30,72 %
✓	Taxe foncière non bâtie	:	65,97 %

- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Lieusaint, au titre de l'exercice 2019, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019, article 657362. (délibération n° 2019-03)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ATTRIBUER** à la Caisse des Ecoles une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 940 € au titre de l'année 2019, **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019. (délibération n° 2019-04)

La question du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs est évoquée lors de cette délibération. Jean-Marie Borderies insiste sur le fait que l'institution ne doit toutefois pas se substituer aux parents en la matière. Michel Bisson lui explique que c'est bien le rôle du service public que d'accompagner les élèves qui le nécessitent. C'est même la grandeur du service public que de permettre à chacune et chacun d'exprimer tout son potentiel.

- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** de l'Etat, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **DE DIRE** que le coût des travaux se répartit comme suit :
 - Sécurité
 - Mise en place de la vidéo-protection
 - Montant des travaux : 248 659,05 € HT
 - Subvention sollicitée 35 % : 87 030,67 €
 - Projet de développement local et environnemental
 - Construction d'un nouveau cimetière
 - Montant des travaux : 850 000,00 € HT
 - Subvention sollicitée 40 % : 340 000 € (délibération n° 2019-05)

- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** auprès de l'Etat, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour le financement des travaux du nouveau cimetière, **DE DIRE** que le coût des travaux se répartit comme suit :
 - Construction d'un nouveau cimetière :
 - Montant des travaux : 850 000,00 € HT
 - Subvention sollicitée 40 % : 340 000 € (délibération n° 2019-06)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** la convention unique 2019 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants. (délibération n° 2019-07)
- **DECIDE à l'unanimité, DE CREER** le poste suivant et d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié :
 - Filière Administrative :
 - 1 poste de rédacteur territorial à temps complet, Cat B,

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget primitif. (délibération n° 2019-08)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour l'élaboration du projet de la Fête de la Dame Bleue et à déposer le dossier de demande de subvention afférent, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (délibération n° 2019-09)
- **DECIDE à l'unanimité, DE FORMALISER** les moyens mis à disposition par la ville au CCAS pour son fonctionnement par le biais d'une convention cadre, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention cadre et tout document s'y rapportant, **D'INSCRIRE** chaque année les crédits au Budget Primitif. (délibération n° 2018-10)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au PEDT et à sa labellisation Plan mercredi. (délibération n° 2019-11)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments communaux ainsi que tout document s'y rapportant avec la société ORANGE. (délibération n° 2019-12)
- **DECIDE à la majorité de 29 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LIENARD) et 2 abstentions (Monsieur BORDERIES, Madame BORDERIES), D'ACCEPTER** la cession de la parcelle cadastrée section A n°1598 d'une contenance de 120 mètres carrés, pour un montant de 28 800 euros, au profit de l'association Amicale des Musulmans de Lieusaint, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire, **DE PRECISER** que tous les frais afférents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur. (délibération n° 2019-13)

José Egado se dit gêné par cette délibération qui propose un prix de vente inférieur à l'estimation des domaines. Il s'agit d'une cession au profit d'une association culturelle poursuit-il en rappelant son attachement au principe de laïcité.

Jean-Marie Borderies, s'il ne remet pas en cause la vente proprement dite, s'étonne du prix qui lui paraît inférieur au prix consenti lors de la première cession consentie à l'Amicale des Musulmans.

Ne bradons nous pas notre patrimoine renchérit José Egado ?

Daniel Allieux indique que la marge de négociation de 10 % accordée par la commune est proposée par France Domaine.

Michel Bisson précise qu'il s'agit de reconnaître la dimension « vivre ensemble » de l'AML et qu'à ce titre, comme pour toute autre association de même nature, les faire bénéficier de la marge de 10 % prévue par la loi. Il indique, que de mémoire, le prix au m² est plus élevé aujourd'hui que lors de la vente initiale, notre commune prend de la valeur.

Note en marge de la séance en réponse à l'intervention de Jean-Marie Borderies

Vente de la parcelle initiale en 2011 : prix 160 €/m²

Vente de la bande de terrain complémentaire : 240 €/m²

Si la construction ne se trouve plus en limite de propriété, ne modifie-t-elle pas la conformité aux règles de l'urbanisme intervient à nouveau Jean-Marie Borderies ?

La question sera posée au service urbanisme et une réponse sera apportée.

- **DECIDE à la majorité de 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur BORDERIES), D'APPROUVER** les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre ayant pour objet les services de communications mobiles et autres prestations, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. (délibération n° 2019-14)

- **DECIDE à l'unanimité, DE FIXER** le nombre de membres élus à 4 conseillers municipaux et de désigner, 2 représentants d'associations locales en raison de leur représentativité, de leur compétence et de leur action sur le plan local dans les domaines en relation avec les services publics locaux, à la commission consultative des services publics locaux de la Ville de Lieusaint, sont élus pour la durée du mandat en cours au regard de la composition de l'assemblée délibérante et dans le respect du principe de représentation proportionnelle :

Titulaires

- ✓ Muriel DRAN-DUCLAU,
- ✓ Monsieur Daniel ALLIOUX,
- ✓ Monsieur Omar DEL,
- ✓ Monsieur Jean-Marie BORDERIES,

Suppléants

- ✓ Madame Nadine HULIN,
- ✓ Madame Virginie THOBOR,
- ✓ Monsieur Denis BOYER,
- ✓ Monsieur David DURIEUX,

DE NOMMER en qualité de représentants d'associations locales :

- ✓ Monsieur Alain HAMELIN (association Randocampagnarde),
- ✓ Monsieur Jean-Philippe LISSANDRE (association des commerçants [agence Guy Hocquet]). (*délibération n° 2019-15*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens », ainsi que tout document s'y rapportant. (*délibération n° 2019-16*)
- **DECIDE à la majorité de 29 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BORDERIES, LIENARD, Madame BORDERIES)**, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution générale adoptée lors du 101ème congrès de 2018, DE SOUTENIR cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement, DE SOUTENIR la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement. (*délibération n° 2019-17*)

Jean-Marie Borderies indique par principe qu'il s'est toujours opposé à voter ce type de motion à fortiori cette dernière qu'il trouve très politique et qui comporte des items sur lesquels il n'est pas du tout d'accord. Il précise qu'il votera contre.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 30.

José Egido informe les membres du Conseil Municipal de sa démission. Il s'agit d'une décision personnelle et aucunement d'une défiance vis-à-vis des autres membres de mon groupe politique tient-il à préciser. Il les remercie d'ailleurs tout comme les autres membres du Conseil Municipal pour ces années de collaboration.

Michel Bisson remercie à son tour José Egido pour sa participation active, la qualité et la pertinence de ses analyses au profit de la commune.

Fait à LIEUSAIN, le 06 février 2019



Le Maire,

Michel BISSON